



Charte multimédia de la Médiathèque

La mise à disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente Charte, associée au Règlement Intérieur de la Médiathèque, a pour objet de préciser :

- Les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la Médiathèque (connexions à l'Internet et postes informatiques)
- Les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition par la Médiathèque.

Art. 1 - Conditions d'accès

- La consultation d'Internet et l'accès aux postes sont librement ouverts aux personnes inscrites possédant une carte en cours de validité.
- Les Moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour l'accès aux postes.
- L'accès, prioritairement sur réservation, est restreint à deux personnes par poste, sauf dans le cas de formations accompagnées.

Art. 2 - Services offerts

- Accès à Internet et aux ressources numériques éventuelles (sélection de sites, CD-ROM.)
- Utilisation des outils de bureautique.

Art. 3 - Conditions d'utilisation

- Le temps d'utilisation est limité en cas d'affluence.
- Si un poste est libre et non réservé, un usager peut en disposer après accord du personnel d'accueil.
- Tout rendez-vous sera annulé 15 minutes après l'heure fixée et le poste attribué à un autre usager.
- L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne sur le poste informatique.
- L'utilisation de clés USB est autorisée sous contrôle et après vérification antivirus. La Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de la non-compatibilité des matériels utilisés ou, en dépit des protections, d'éventuelles attaques susceptibles d'abîmer les supports de sauvegarde des usagers.

Art. 4 - Usages des services Internet et des ressources du réseau

Utilisation d'Internet

L'utilisation d'Internet est prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires.

- La Médiathèque prévient ses usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante. Elle ne peut être tenue pour responsable de leur contenu.

- L'usage d'Internet doit être conforme aux lois en vigueur.

Sont interdits (cf. Code pénal)

- La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.
- Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux.

Les bibliothécaires sont habilités à mettre fin à toute consultation de ce type.

- Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées, c'est à dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. (cf. Code de la propriété)
- L'utilisation de messageries en ligne gratuites est autorisée dans le strict cadre légal.
- Les jeux d'argent en ligne et les sites à caractère pornographique ne sont pas autorisés.

Utilisation des ressources du réseau

- Tout utilisateur des ressources informatiques de la Médiathèque ne doit pas tenter de :
 - S'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant, dans le but ou non de nuire à autrui
 - Modifier en quoi que ce soit la configuration des postes, accéder aux fichiers systèmes, s'introduire dans les outils de configuration des postes
 - Accéder aux fichiers mis temporairement à disposition d'autres utilisateurs, ceux-ci devant être considérés comme relevant de l'usage privé
 - Installer ses propres logiciels sur les postes de consultation

Il s'engage à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique.

- En cas de problèmes liés à la sécurité des installations, le personnel peut être amené à accéder à tout ou partie des fichiers utilisateurs, à surveiller les activités d'un ou plusieurs usagers ou à intervenir dans le déroulement d'une tâche.
- Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente Charte.

Art. 5 - Cadre légal et sanctions

- Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.
- Une inscription nominative avec justificatif d'identité est obligatoire. Les identifiants et mots de passe éventuellement fournis par la Médiathèque sont strictement personnels. La non application de cette confidentialité pourra entraîner l'exclusion de l'usage des postes publics. L'inscription des mineurs est sujette à autorisation parentale signée sur place par les représentants légaux.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque.

Je soussigné(e)

N° de carte

Certifie avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter. Toute infraction de ma part peut entraîner une suspension provisoire ou définitive d'accès à Internet.

Je prends note que la bibliothèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de consultation de sites contraires aux usages définis dans la Charte. Seule ma responsabilité pleine et entière sera engagée.

A

, le

Signature